

SHIPPAGAN

RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 29 mai 2023

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière), Marilène David (greffière adjointe) et Sylvie Goupil McGraw (trésorière).

ABSENTE : Amélie Ferron-Roussel (conseillère)

PUBLIC : 1 personne

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h02.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Présentation des états financiers audités de la Ville de Shippagan 2022

L'auditeure de la municipalité, M^{me} Mélanie Paulin, présente les états financiers audités 2022.

4.2 Adoption des états financiers audités de la Ville de Shippagan 2022

À la suite de la présentation de la représentante de la firme Paulin Gagnon comptable Professionnels Agréés, le conseil municipal ayant pris connaissance des états financiers audités 2022. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que les états financiers audités 2022 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Demande de l'avis du comité de révision de la planification – arrêté de lotissement

Sujet : Adoption d'un nouvel arrêté de lotissement

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'un nouvel arrêté de lotissement.

SHIPPAGAN
MAIRE
GREFFIÈRE

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous vous demandons de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer votre avis écrit dans les 30 jours suivant cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Demande de rédaction du nouvel arrêté de lotissement de Shippagan

Sujet : Adoption d'un nouvel arrêté de lotissement

Proposé par : Laurent Robichaud (conseiller)

Appuyé de : Armand Caron (conseiller)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a l'intention d'adopter un nouvel arrêté de lotissement applicable à l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de révision de la planification a remis son avis écrit en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire suivre les recommandations inscrites à cet avis et permettre les accès privés sur son territoire;

IL EST RÉSOLU QU'un projet d'arrêté soit rédigé à cet effet en vue d'être adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Approbation de la nouvelle classification salariale – Préposé à l'entretien et à la maintenance.

À la suite de la création du nouveau poste de préposé à l'entretien et à la maintenance en 2022, une évaluation de l'emploi a été réalisée conjointement avec le syndicat, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud d'approuver l'évaluation et de situer le poste de préposé à l'entretien et à la maintenance sur une bande salariale 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h20.

6. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 19h20.